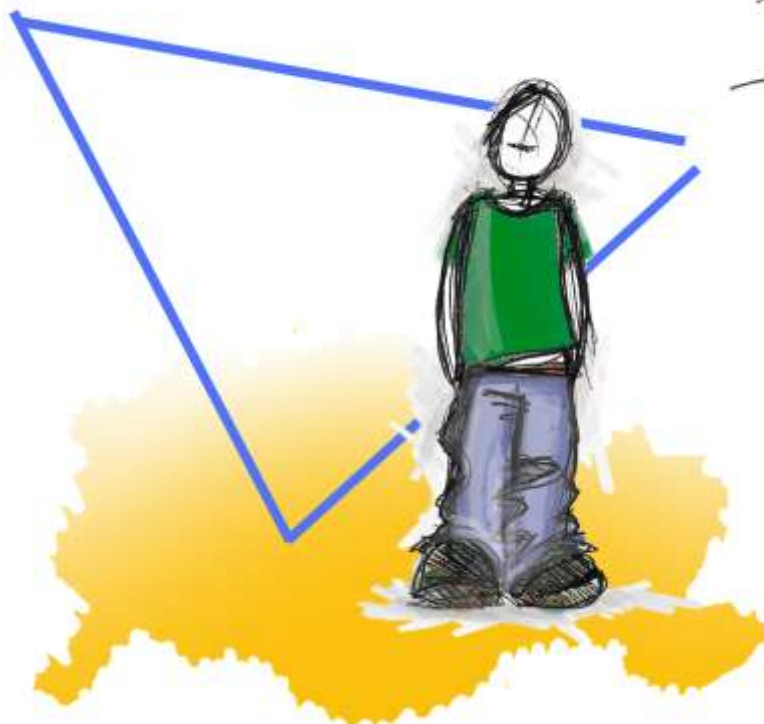


Projet éducatif local



## Projet de Réussite Educative



Direction de l'Action Educative et de l'Enfance  
Caisse des Ecoles

C'est l'enfant qui est au cœur du programme de réussite éducative. L'enfant et sa famille.

## PRÉAMBULE

Les partenaires du Projet Educatif Local (PEL) : Etat, Ville de Perpignan, ACSE, CAF et les associations, se sont engagés à mettre en œuvre une politique éducative concertée sur la commune.

Les derniers diagnostics réalisés sur la ville de Perpignan (notamment dans le cadre du Contrat de Ville) ont fait apparaître d'importantes difficultés scolaires ainsi qu'une forte corrélation entre concentration de la précarité sociale et problématique éducative.

Les objectifs prioritaires du Programme de Réussite Educative (PRE) sont :

- Le développement du suivi médicosocial et psychologique des enfants et de leurs familles
- L'enrichissement et le renforcement des actions d'accompagnement à la scolarité et des dispositifs favorisant la réussite scolaire
- Le soutien à la mise en place de lieux d'écoute et d'accueil parents / enfants, et de groupes d'échanges
- L'articulation et la mise en cohérence de l'intervention sociale des services de l'Etat, des collectivités locales (Ville, Conseil Général) et des associations.

Ce programme concerne prioritairement les enfants de 2 à 16 ans habitant en zone urbaine sensible, ou scolarisés en zone ou réseau d'éducation prioritaire.

C'est pourquoi la Ville a souhaité, dans le cadre du PEL, mettre en œuvre un PRE axé sur la prévention éducative apte à favoriser la réussite de chacun.

## OBJECTIFS GENERAUX

Le PRE vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite, à accompagner ceux qui présentent des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement.

**Il s'adresse à des enfants, et pas seulement à des élèves,** et permet d'apporter une réponse à des situations individuelles. Il peut aussi, le cas échéant, s'adresser directement aux familles.

Il s'articule entre la prise en charge individuelle et collective des enfants et des adolescents, de la maternelle au collège.

Il est mis en œuvre, depuis le mois de septembre 2005, sur trois secteurs de collèges : J. S. Pons, J. Moulin et A. Camus.

Il n'est pas un dispositif de plus mais un moyen de les mobiliser tous au service de ceux qui en ont le plus besoin.

## **P**ARTENARIAT

- ⊙ Afin de mettre en place un soutien individualisé aux enfants qui en ont besoin, le PRE mobilise des **équipes pluridisciplinaires**. Ces dernières rassemblent des représentants :
  - ↗ De l'Education Nationale
  - ↗ De la pédopsychiatrie
  - ↗ Du Conseil Général
  - ↗ De la Ville de Perpignan
  - ↗ Le cas échéant, d'associations, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)
  
- ⊙ En parallèle, des actions plus collectives sont mises en place par des associations et soutenues par le PRE. Elles ont pour objet de :
  - ↗ Renforcer et développer les actions d'accompagnement à la scolarité :
  - ↗ Promouvoir des projets socio-éducatifs permettant de mettre les enfants et les jeunes en situation de réussite, notamment ceux ne fréquentant pas les structures existantes
  - ↗ Soutenir les actions d'aide à la parentalité
  - ↗ Certaines actions plus spécifiques sont développées en fonction des besoins qui émergent sur le terrain (voir exemples 1 et 2 encadrés)

### Exemple 1 : « adulte ressource »

*Une personne intervient en temps scolaire et périscolaire, en travaillant avec les enfants en grande souffrance dans deux groupes scolaires. Elle les aide à apprendre à mieux maîtriser leur tension, et à favoriser leur concentration, par des techniques de relaxation, mais aussi en instaurant un dialogue. Elle travaille suivant les besoins, en urgence lorsqu'un enfant est « en crise », ou en prévention avec des petits groupes d'élèves.*

*L'efficacité de ces interventions se mesure par un retour au calme, une prise de conscience du comportement, mais aussi par des témoignages d'enfants qui se réapproprient les techniques de relaxation à la maison en cas de difficultés.*

*(action portée par l'ADPEP66)*

**Exemple 2 : « dispositif d'accompagnement aux soins »**

*Suite à la visite médicale obligatoire en grande section de maternelle, une personne se met en relation avec les familles qui ne donnent pas suite aux préconisations données. Son rôle auprès des parents est de les informer et de les accompagner pour leur faciliter les démarches nécessaires auprès des professionnels concernés, en faisant parfois le lien avec ces derniers.*

(action portée par Familia Services)

**Les associations partenaires** du PRE sont : l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des PO (ADPEP 66), l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA), la Casa Musicale, la Croix Rouge, Eléphant Vert, l'Enfance Catalane, Familia Services, la Fédération des Œuvres Laïques (FOL), les Francas, Léo Lagrange, Ouverture, Planète Sciences, Solidarité Jeunesse Roussillon (SJR) et l'Union Française des Centres de Vacances et de loisirs (UFCV).

- ⊙ Dans le cadre de la mise en place de son « module d'appui », le **service de psychiatrie du Centre Hospitalier de Thuir** est également partenaire du PRE.

**COMPOSITION ET FONCTION DES INSTANCES DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE**

⊙ Instances de pilotage :

- *Le Conseil consultatif* de réussite éducative, regroupant l'ensemble des partenaires du programme est chargé des orientations stratégiques, du suivi et de l'évaluation.
- *La Commission technique*, composée de représentants des partenaires du PRE est chargée du suivi technique et opérationnel.

*NB* : Les partenariats, le suivi et la mise en place des actions sont institués au sein d'une structure juridique support. La Ville de Perpignan a choisi la **Caisse des Ecoles**. *Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles*, présidé par le maire ou son représentant, acte et valide l'affectation des financements.

⊙ Instances opérationnelles : *les équipes pluridisciplinaires de soutien*

Elles regroupent des professionnels des domaines de l'éducation, de la santé, du social et de l'animation.

Les enfants et les jeunes en difficultés sont repérés par l'intermédiaire des structures éducatives. Après leur accord et ceux de leurs représentants légaux, leur cas est exposé et l'équipe met en place des stratégies personnalisées afin de contribuer à leur mieux être et mieux réussir.

Le lien entre les instances se fait par l'intermédiaire d'un coordonnateur.

Les bilans présentés aux instances de pilotage ne comportent pas d'éléments nominatifs.

## PROTCOLE ET CHARTE SUR LES MODALITES DE COOPERATION

Un protocole a été signé par tous les représentants des institutions associées au projet, afin d'officialiser leur engagement dans le dispositif de Réussite Educative.

D'autre part, une charte a été élaborée en collaboration avec tous les partenaires, afin d'établir les principes de la coopération et un cadre d'échange d'informations nominatives, lors des réunions des équipes pluridisciplinaires de soutien,

### EXTRAITS :

De plus, un comité d'éthique sera mis en place, qui pourra être consulté, si nécessaire, pour émettre un avis sur les modalités d'accompagnement et de prise en charge des publics.

#### 1. PRINCIPES DE LA COOPERATION

*Le développement des actions du programme de réussite éducative doit*

#### 2. CRITERES DE L'ECHANGE ET DE LA CIRCULATION D'INFORMATION

*L'examen des situations s'effectue au regard des champs de compétences de chacun et la diffusion de l'information s'exerce dans le cadre suivant :*

- ▶ *Elle doit être utile pour la résolution de la situation (cf. notion de plus value : une information connue mais non nécessaire à la résolution du problème n'a pas à être divulguée)*
- ▶ *L'information donnée par une institution devient une information partagée, relevant de la responsabilité du groupe. Celui-ci peut donc exercer un droit de suite sur l'information, et sa transmission à des fins nécessaires au traitement de la situation, à une institution non représentée ou à quelque autre tiers, ne peut se faire sans son accord*
- ▶ *Les comptes rendus des équipes de réussite éducative ne comporteront pas d'informations nominatives et seront adressés exclusivement aux membres de ces équipes*

## COORDONNEES

- Ⓢ Marie-Christine PORTET SALOMON, responsable de la Direction de l'Action Educative et de l'Enfance (DAEE), tél : 04 68 66 31 48
  
- Ⓢ Philippe CARBASSE, coordonnateur PEL, tél : 04 68 66 34 28  
mél : [carbasse.philippe@mairie-perpignan.com](mailto:carbasse.philippe@mairie-perpignan.com)
  
- Ⓢ Catherine SPIAGGIA, coordonnatrice PRE, tél : 04 68 62 37 68  
mél : [spiaggia.catherine@mairie-perpignan.com](mailto:spiaggia.catherine@mairie-perpignan.com)

DAEE / PEL  
10 rue du Castillet  
66000 PERPIGNAN

Ce livret de présentation du Programme de Réussite, ainsi que le protocole et la charte, sont consultables et téléchargeables sur le site de la mairie de Perpignan : [www.mairie-perpignan.fr](http://www.mairie-perpignan.fr)